

62 BD DE METZ
SCCV au capital de 1 000 euros
Siège social : 75 rue de l'Alma
35000 RENNES
834 227 415 RCS RENNES

ci-après dénommée la « **Société** »

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'Assemblée Générale Extraordinaire
Du 18 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 18 juin,
A 8 heures,

Les associés de la Société 62 BD DE METZ, société civile de construction vente au capital de 1 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Damien SAVEY, représentant de la SAS GROUPE BATISSEURS D'AVENIR, cogérante.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chacun des associés en entrant en séance.

Le président constate que sont présentes :

La SAS GROUPE BATISSEURS D'AVENIR,

Représentée par la SASU SAVEY FINANCES, présidente,

Elle-même représentée par Monsieur Damien SAVEY, président

Titulaire de 98 parts 98 parts

La SASU ANTOINE GOUARIN,

Représentée par Monsieur Antoine GOUARIN, président

Titulaire de 2 parts 02 parts

100 parts

Le Président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée, elle peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence
- Le rapport du gérant
- Le texte des résolutions présentées.

Il précise que tous ces documents ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par la loi.

L'Assemblée Générale, sur sa demande, lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

1. Transformation de la société en société en nom collectif
2. Agrément de projet de cession de parts sociales
3. Modification corrélatrice des statuts
4. Adoption des statuts de la société sous sa nouvelle forme
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
6. Questions diverses

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décide de transformer la Société en Société en Nom Collectif à compter de ce jour.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la Société et son siège social ne sont pas modifiés.

Son capital reste fixé à la somme de 1 000 €uros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance de :

- l'intention que leur a exprimée la société SASU ANTOINE GOUARIN de céder 2 parts sociales, à valeur nominale de 10 euros, à la société JEMA FINANCES, SAS au capital de 10 000 000 €uros, dont le siège social est à Paris (75008), 26-28 avenue Hoche, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 444 604 623
- l'intention que leur a exprimée la société GROUPE BATISSEURS D'AVENIR de céder 48 parts sociales, à valeur nominale de 10 euros, à la société JEMA FINANCES, SAS au capital de 10 000 000 €uros, dont le siège social est à Paris (75008), 26-28 avenue Hoche, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 444 604 623

déclare agréer ces cessions, à compter de ce jour et d'en modifier en conséquence les statuts, notamment l'article relatif au capital social et aux parts sociales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en Société en Nom Collectif adoptée sous la première résolution, l'Assemblée Générale adopte article par article, puis dans son ensemble le texte des statuts de la Société sous sa nouvelle forme.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au gérant à l'effet de dresser le procès-verbal constatant la réalisation définitive des modifications intervenues lorsqu'elles seront notifiées à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et les associés

Sté GROUPE BATISSEURS D'AVENIR
Monsieur Damien SAVEY

DocuSigned by:

Damien SAVEY

B8B5C0EBCDB7464...

Sté SASU ANTOINE GOUARIN
Monsieur Antoine GOUARIN

Signé par :

BATI ARMOR_Antoine GOUARIN

C5781F682B544C3...

62 BD DE METZ
SCCV au capital de 1 000 euros
Siège social : 75 rue de l’Alma
35000 RENNES
834 227 415 RCS RENNES

FEUILLE DE PRESENCE DE
L’Assemblée Générale Extraordinaire
Du 18 juin 2025

N°	Nom	Nombre de parts	Nombre de voix	Signature
1	SAS GROUPE BATISSEURS D’AVENIR M. Damien SAVEY	98	98	DocuSigned by: Damien SAVEY B8B5C0EBCDB7464...
2	SASU ANTOINE GOUARIN M. Antoine GOUARIN	02	02	Signé par : <i>BATI ARMOR_Antoine GOUARIN</i> C5781F682B544C3...

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence arrêtée à 2 associés présents possédant ensemble 100 parts.

Le président
Monsieur Damien SAVEY

DocuSigned by:
Damien SAVEY
B8B5C0EBCDB7464...